



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org

## Objet : Résolution 53/6 – Droits de l'homme et changements climatiques

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève et a l'honneur d'attirer leur attention sur la résolution 53/6 intitulée "Droits de l'homme et changements climatiques" adoptée par le Conseil de droits de l'homme le 7 juillet 2023. Dans la résolution susmentionnée (paragraphe 17), le Conseil a demandé au Secrétaire général de consulter les États membres et autres parties prenantes afin de mener une étude analytique des incidences que les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ont sur le plein exercice des droits de l'homme, en envisageant des approches et des solutions fondées sur l'équité, et de la soumettre à sa cinquante-septième session. Par conséquent, le bureau serait reconnaissant de recevoir tout renseignement pertinent en vue de la préparation de ce rapport **au plus tard le 31 janvier 2024** par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org) en copiant [ohchr-right2environment@un.org](mailto:ohchr-right2environment@un.org).

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme invite les États membres, à répondre, le cas échéant, au questionnaire ci-joint dans leurs contributions. Pour des raisons environnementales, les soumissions électroniques d'un maximum de 5 pages sont encouragées. Veuillez soumettre vos contributions en format MS Word ou tout autre format compatible dans l'une ou l'autre des langues de travail officielles des Nations Unies (français ou anglais). Les contributions reçues seront publiées sur notre site internet.

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève.

Genève, le 12 octobre 2023



**Questionnaire relatif à la résolution 53/6 du Conseil des droits de l'homme**  
**sur les droits de l'homme et les changements climatiques**

1. Veuillez décrire, à l'aide d'exemples concrets et de récits, des incidences que les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ont sur le plein exercice des droits de l'homme dans votre pays. Veuillez indiquer si les incidences étaient exceptionnelles ou s'il s'agit d'exemples parmi de nombreux cas similaires. Veuillez estimer le nombre de cas qui pourraient être similaires dans votre pays.
2. Veuillez décrire toutes les données quantitatives et qualitatives pertinentes ainsi que les mécanismes et outils visant à mesurer, surveiller, établir des rapports et évaluer les impacts des pertes et préjudices, y compris dus à des phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement, sur le plein exercice des droits de l'homme. Veuillez prendre en compte, entre autres, les répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les Peuples Autochtones, les migrants, les personnes vivant dans la pauvreté et les autres personnes en situation vulnérable.
3. Veuillez décrire toute mesure spécifique, y compris en matière de politiques publiques, législation, pratiques, stratégies ou arrangements institutionnels que votre gouvernement a prise ou envisage de prendre, au niveau national, sectoriel ou infranational, conformément au droit international applicable en matière de droits de l'homme, pour éviter, réduire au minimum et remédier aux pertes et préjudices, y compris des approches et des solutions fondées sur l'équité. Veuillez également identifier tous les mécanismes pertinents visant à assurer la responsabilité, y compris leurs moyens de mise en œuvre.
4. Veuillez identifier et transmettre des exemples de pratiques prometteuses et de défis critiques en matière de promotion, protection et réalisation du plein exercice des droits de l'homme dans le contexte des pertes et des préjudices, y compris des exemples qui mettent en évidence la coopération et les approches multilatérales, aux niveaux mondial et régional, notamment les approches et solutions fondées sur l'équité.
5. Veuillez fournir, si possible, des recommandations spécifiques sur la manière de relever les défis critiques qui ont été identifiés, y compris les mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que par différents groupes de parties prenantes, gouvernements, agences de développement, institutions de financement, et autres.
6. Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile pour soutenir une action et une justice climatique qui favorise le plein exercice des droits de l'homme dans le contexte des pertes et des préjudices.